

FOIRE A TOUT DU **DIMANCHE 21 avril 2024**

ORGANISEE PAR BREVAL AGRI 78

BULLETIN D'INSCRIPTION : merci de bien lire les conditions et le règlement

☐ Particulier

☐ Professionnel

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en vigueur relative à la vente d'objets mobiliers sur les ventes au déballage.

Je soussigné (e) : NOM : ----- PRENOM : -----

Né(e) le ----- à Département : ----- Ville : -----

Adresse : -----

CP : ----- Ville : -----

Tél : ----- Email : -----@-----

Titulaire de la pièce d'identité N° -----

Délivrée le ----- par -----

N° immatriculation de mon véhicule : -----

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Ci-joint un chèque de ----- euros correspondant au règlement de mon emplacement non couvert de --
----- mètres linéaires à 5 euros le mètre, à l'ordre de BREVAL AGRI 78

REGLEMENT DE LA BROCANTE

Votre inscription ne sera effective qu'à réception du chèque et des documents demandés / Si vous voulez avoir confirmation de votre inscription vous pouvez envoyer un SMS au 07 85 92 91 37

Les emplacements ne seront connus que le jour de la brocante, ils ne seront pas envoyés par courrier. Le véhicule pourra être stationné derrière le stand. Pour tout renseignement envoyer un SMS au 07 85 92 91 37

L'accueil des exposants se fera de 5h00 à 8h00, la clôture de la brocante est prévue à 18h00. **Les exposants non-inscrits sur la liste de réservation ne seront pas prioritaires et ne seront accueillis que s'il reste des places. Pour des raisons de sécurité, aucune installation ne sera autorisée au-delà de 8h00.**

Le tarif de l'emplacement est fixé à **5 euros le mètre linéaire et à 3 mètres linéaires minimum**. La profondeur du stand est limitée à 3 mètres.

Les exposants s'engagent à : respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation ; être inscrits auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu, ne pas vendre de produits alimentaires ou de boisson sans l'autorisation des organisateurs, respecter le code de la route ainsi que le stationnement.

Les vendeurs occasionnels devront fournir une photocopie de leur pièce d'identité pour l'inscription au registre de la brocante.

Les vendeurs et revendeurs professionnels devront fournir un extrait de KBis de moins de trois mois.

Les ventes d'armes et d'animaux sont strictement INTERDITES.

En cas d'annulation par les organisateurs, et uniquement dans ce cas, le montant de la réservation sera remboursé, la météo n'étant pas un critère de remboursement. **Aucun désistement ne sera accepté à une semaine du jour de la brocante.**

Les organisateurs se donnent le droit de refuser et d'expulser l'exposant qui manquerait au respect de ce règlement.

Les exposants s'engagent à respecter l'environnement et la commune qui les accueille ; **respecter la nature en laissant l'emplacement propre ! Ne rien laisser sur votre emplacement**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE ENREGISTRES. VERIFIEZ QUE VOUS AVEZ BIEN COMPLÉTÉ, SIGNÉ ET JOINT :

- ☐ le bulletin d'inscription
- ☐ le règlement de la brocante
- ☐ la copie de votre pièce d'identité recto/verso
- ☐ l'extrait au registre du commerce (pour les professionnels)
- ☐ Votre chèque à l'ordre de BREVAL AGRI 78

A retourner entièrement complété et avec le chèque de réservation avant le 6 avril 2024

Adresser à Mme Maryse Mauguin 8 rue des Coutures 78980 BREVAL

Renseignements au 07 85 92 91 37 ou marmaug@gmail.com

Je soussigné(e) Mme – M. déclare exacts les renseignements portés sur le présent document.

A Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)